



L'Éducation :

la complémentarité des acteurs, des actions, des démarches et des temps

L'Éducation est coéducation. L'École est un élément éducatif essentiel. Elle n'en est pas le seul. De même, elle ne peut être le domaine réservé aux seuls enseignants. Ces affirmations entraînent deux conséquences :

- **L'Éducation est une démarche globale, partagée et complémentaire ;**
- **l'éducation scolaire nécessite l'implication de tous les acteurs éducatifs.**

Dans cette approche globale, l'Éducation a une dimension de construction pour chacune et chacun au regard de son devenir ; elle associe les questions de santé (physique, mentale et environnementale) comme définies par l'OMS dans une approche individuelle et environnementale.

Le temps scolaire ne représente qu'une partie de la vie de l'enfant ou de l'adolescent. Les temps familiaux, de loisirs, de jeux... occupent également des places importantes. Ils constituent également des temps éducatifs, pour l'essentiel informels, voire pour certains non formels.

Si, *a minima*, une coordination est nécessaire, c'est en fait une véritable démarche de coéducation qui est indispensable autour de l'enfant pris dans sa globalité. Elle implique la reconnaissance du rôle éducatif de chacune et de chacun. Cela demande tout d'abord une connaissance mutuelle, des échanges réguliers -et pas seulement lorsqu'il y a un problème. Cela demande également une place reconnue et organisée faite aux parents- à tous les parents- dans un souci de collaboration valorisant les réussites de l'enfant ou du jeune. Des lieux de concertation et de partage entre éducateurs doivent être inventés, développés puis institués. Cela demande enfin des temps de formation commune entre les différents professionnels de l'Éducation.

Dans le cadre scolaire, il est indispensable que les objectifs, les méthodes, les critères d'évaluations soient connus, diffusés, expliqués. Ils doivent permettre aux familles de suivre, de comprendre, d'anticiper, tout en relativisant le poids des résultats scolaires. Ils doivent également permettre aux autres acteurs éducatifs de se situer et de pouvoir y participer (tout particulièrement pour les autres personnels des établissements scolaires : CPE, santé-sociaux, personnels administratifs...) : ainsi ce sont de véritables équipes pluri-professionnelles qui portent ensemble la démarche éducative. Le projet d'école ou d'établissement sera d'autant mieux connu qu'il sera l'objet d'un travail d'élaboration en concertation, impliquera directement les élèves dans sa construction et sa mise en œuvre et sera animé pédagogiquement par les personnels de direction et d'inspection.

Les loisirs éducatifs sont des temps riches en apports dans lesquels l'expérience et l'action font appréhender de manière concrète les savoirs acquis. La liaison avec les familles doit également faire l'objet d'une démarche spécifique, réfléchie et adaptée. Elle passe, mais cela ne peut suffire, par la diffusion du projet éducatif de la structure. Elle nécessite également de montrer combien les méthodes, démarches, objectifs, pédagogies sont spécifiques et que leurs évaluations ne peuvent se réduire à l'obtention d'un résultat mesurable et certifié (un diplôme, un titre, une médaille, un prix...), mais relèvent davantage du développement de compétences mobilisables ailleurs.

Envisagée depuis le début des années 1980, mais réellement généralisée depuis la modification des rythmes scolaires et le développement des projets éducatifs de territoires (PEDT, devenus quasiment obligatoires puisqu'indispensables pour bénéficier du fonds d'amorçage), l'articulation entre l'éducation scolaire et les loisirs éducatifs prennent une nouvelle dimension (en particulier avec l'instauration des activités périscolaires). Au-delà des balbutiements et des dysfonctionnements de départ, c'est un changement profond qui s'instaure et qu'il convient d'accompagner. Il est de plusieurs niveaux :

- le fait de décentrer l'éducation du seul système scolaire pour la penser de manière globale et donc de considérer l'enfant (le jeune) dans sa globalité et non dans sa seule situation d'élève ;
- le fait d'envisager les projets, actions, activités comme complémentaires les uns des autres et non tous au service des seuls apprentissages scolaires ;
- le fait de devoir se concerter, se coordonner voire de construire des projets ensemble.

Une implication nouvelle des territoires est également à l'œuvre. Sans que la mission éducative ne soit décentralisée, elle s'impose désormais aux responsables des collectivités locales et territoriales. Il convient de rappeler le rôle majeur d'impulseur de l'État, de garant des égalités territoriales et d'un cadre d'évaluation. Dans le même temps, il s'agit de reconnaître une implication au plus près du terrain comme étant la seule possible pour conduire des politiques éducatives globales de qualité et de proximité. Il revient donc :

- à la représentation nationale de fixer le cadre politique éducatif ;
- à l'État d'en assurer la diffusion, la promotion et d'accompagner partout sa mise en œuvre en particulier par l'intervention de ses cadres pédagogiques (Éducation nationale et Jeunesse et Sports) ;
- aux territoires de la décliner en cohérence avec les réalités locales, de faire évoluer les projets et propositions, de recruter des personnels formés au niveau des responsabilités nouvelles qui leur sont confiées.

Pour tous les personnels éducatifs, l'élévation de leur niveau de qualification et de formation professionnelle, le travail en commun avec d'autres acteurs, l'inscription de leur mission dans une démarche éducative globale, la relation durable avec les familles, l'ancrage dans une politique éducative à la fois nationale et territorialisée doit constituer des éléments essentiels de leur formation professionnelle. **Éduquer, c'est se former à éduquer.**

